

	N°membre	Nom	Prénom	Adresse (pour les non-membres)	5 €
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					
51					
52					
53					
54					
55					
56					
57					
58					
59					
60					
Total	Participants :			Cotisations jour :	

Comment secourir un randonneur accidenté ? :

La priorité est apportée à la victime (mise en sécurité, secours,...)

1/ si blessure légère : soins locaux (dons de médicaments seulement par corps médical)

2/ si blessure grave : - appel Secours : 112 partout en Europe, si possible pas d'appel direct du SAMU

- appel en France : 17=Police / 18=Pompiers / 15=SAMU

21/ A l'arrivée ou en l'attente des Secours (qui sont décideurs pour la suite), contacter **l'Inter Mutuelle Assistance (IMA)** pour CR immédiat et concertation puis accord Secours-IMA sur l'évacuation de la victime

Contact IMA depuis la France : n° 0 800 75 75 75 ou n° 0 800 875 875

ou depuis l'Europe n° 00 33 5 49 75 75 75 ou n° 00 33 5 49 77 47 78

**Informations à communiquer à l'IMA : N° du contrat Assurance CVS : MAIF / 3-077-261-H
N° d'adhérent au CVS de la victime**

22/ Après évacuation, garder contact avec victime ou identifier son lieu d'hospitalisation, se préoccuper de ses affaires (voiture, papiers, ...), puis CR oral rapide à une connaissance de la victime à contacter en cas d'accident

23/ Au retour de la randonnée : CR oral au responsable Randonnées du CVS. Puis dqp et avant 5 j. après accident : adresser le formulaire CR écrit à la Fédé CV avec copie au CVS et à la victime

Nécessité : tout randonneur doit donc être porteur d'au moins :

1 carte d'identité (ou 1 passeport) + carte membre CVS + carte Vitale + carte européenne d'assur. maladie

Observations de la journée

Veuillez indiquer tout problème rencontré tel que : accident, réclamations, litige avec le car, membre indiscipliné... ainsi que RAS si vous n'avez rien à signaler. Merci.

Pour information, numéro de tél. de la compagnie de car : 03.88.96.97.22